

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil seize, le quatorze novembre à vingt heures, le conseil municipal d'EPINIAC, composé de quinze membres en exercice, convoqué le neuf novembre deux mil seize s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Sylvie RAMÉ-PRUNAUX, Maire.

**Présents :** Mmes Ramé-Prunaux, Roger, Ducoux, Bouillis, Laurent, Lesage, Renou et Trufflet, M.M. Bernier, Després, Gautrin, Moreaux, Rocher.

**Absents excusés :** M.M. Peigné, de La Chesnais (procuration remis à Mme Ramé-Prunaux)

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Bouillis a été élue secrétaire de séance.

---

**N° 2016-11-85 – Projet du bâtiment communal « Rue de la Motte »**

Madame le Maire présente au conseil les conclusions qui ont été émises suite à l'intervention du cabinet d'architectes SCP Gesland & Hamelot d'Argentré du Plessis sur le devenir du bâtiment communal situé 8 rue de la Motte.

Les résultats de l'étude de faisabilité montrent la nécessité de rénover le bâtiment :

- L'état général est assez bon mais va se dégrader si aucune action n'est entreprise : infiltrations, fissures.
- La rue de la Motte est dangereuse : une réflexion sur les accès au bâtiment s'impose
- L'espace extérieur nécessiterait d'être mis en valeur
- Le bâtiment possède un potentiel de surfaces
- L'escalier nécessiterait d'être mis aux normes P.M.R., l'accès à l'étage doit être préservé

Madame le Maire rappelle également qu'il semble difficile de réaliser à la fois des logements et des espaces associatifs dans ce bâtiment, la cohabitation « salles accueillant du public » et logements semble incompatible à cause des nuisances, notamment sonores. Les logements pourraient être construits sur la parcelle communale AB n°435.

« L'espace jeunes » actuel ne répond pas à toutes les normes, notamment en termes d'accessibilité. Dans le cadre du transfert de la compétence « petite enfance, enfance, jeunesse » vers la communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017, un agrément jeunesse et sport est nécessaire. Par conséquent des travaux doivent être réalisés pour maintenir ce service.

Madame le Maire évoque la nécessité de prendre en compte les besoins de la population, ainsi que le projet dans son ensemble.

Elle propose au conseil de délibérer sur l'avenir du bâtiment, selon les deux propositions qui avaient été évoquées au dernier conseil :

- la rénovation du bâtiment en salles associatives et « espace jeunes ».  
Les arguments évoqués étaient les suivants : la demande croissante de location de salles par les associations, la possibilité de faire des salles de « réception » pour les vins d'honneur, la rénovation de « l'espace jeunes » pour dynamiser la commune, la création d'un local infirmier
- la rénovation du bâtiment pour y transférer la mairie.  
Les arguments évoqués étaient les suivants : l'esthétisme du bâtiment et l'opportunité de déplacer la mairie dans un lieu authentique.  
Dans cette hypothèse, Madame le Maire met en garde le conseil sur : le coût important de ce projet, la complexité d'utiliser de manière optimale les surfaces et le délai important des travaux. Elle évoque également la question de l'avenir des mairies avec l'intercommunalité.

Le conseil municipal indique que la création du local « infirmier » ne semble finalement pas opportun.

Madame le Maire rappelle que, M Hamelot présentera le 22 novembre à la commission bâtiments, différents scénarii et une estimation financière pour répondre aux besoins exprimés. La commune pourra alors réaliser un cahier des charges et lancer un marché de maîtrise d'œuvre avec un appel d'offres ; les travaux pourront alors commencer dès 2017.

Après discussion et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **rénover** le bâtiment communal situé au 8 rue de la Motte, **avec pour objectif d'y créer des salles associatives.**
- **réaliser un marché de maîtrise d'œuvre avec un appel d'offres** pour rénover ce bâtiment.

#### **N° 2016-11-86 – Projet pour l'atelier communal.**

Madame le Maire rappelle les conclusions évoquées par M. Toutain Amaury du service Prévention des risques du Centre de Gestion 35 au sujet de l'atelier communal. Lors de son intervention M. Toutain a souligné l'importance de mettre aux normes l'atelier communal.

Madame le Maire informe le conseil que la rénovation du bâtiment existant coûterait moins cher que la construction d'un atelier neuf. Des études seront lancées en 2017.

Après discussion, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **rénover** le bâtiment actuel
- **faire appel au Centre de Gestion 35** pour accompagner la commune dans la rédaction du cahier des charges

#### **N°2016-11-87 – Aménagement du cimetière**

Madame le Maire présente au conseil les problèmes d'accessibilité rencontrés dans le cimetière d'Epiniac. Il a été décidé de réaliser un enrobé sur les allées principales et sur l'entrée côté ouest. Pour préserver cet enrobé, un règlement sera transmis aux pompes funèbres.

Il est également envisagé de créer des places de stationnement afin de faciliter l'accès, et de supprimer l'abri de bus, la pose d'un banc sur l'accès extérieur du cimetière est envisagée.

Après discussion, le conseil municipal a pris acte de la présentation faite.

## **N°2016-11-88 – Personnel communal : remplacement d'un agent du service technique.**

Madame le Maire rappelle au conseil que la réflexion sur le recrutement d'un 3<sup>ème</sup> agent est latente depuis deux ans et qu'aujourd'hui la commune doit de nouveau face à cette situation. Suite à la démission récente d'un des agents techniques, le personnel communal est actuellement composé de deux agents.

Afin de trouver une solution optimale, un groupe de travail a été mis en place pour réfléchir à des solutions de sous-traitances : fauchage, achat d'un robot de tonte, taille des haies.

Quelle que soit la proposition retenue, Madame le Maire souligne la nécessité de recruter un agent à mi-temps pour assurer le fonctionnement de la commune sans surcharger les agents en place.

Ainsi, il est évoqué la possibilité de recruter un agent à temps complet sur deux communes (deux mi-temps) : Epiniac et Baguer-Pican. A ce propos, Madame le Maire évoque les difficultés rencontrées dans la gestion d'un agent sur deux communes : contraintes de statut et de gestion des congés. Elle évoque également la contrainte de date de recrutement : la commune de Baguer-Pican ne souhaite recruter un agent qu'à partir de l'été prochain.

Madame le Maire précise également au conseil qu'il s'agit bien du remplacement d'un agent et non de la création d'un poste.

Elle rappelle enfin l'importance d'un 3<sup>ème</sup> agent dans la mesure où la réglementation de gestion des espaces verts changera en 2017, avec l'obligation de non utilisation de produits phytosanitaires.

Afin d'éclairer la décision, Madame le Maire puis M. Després présentent des données chiffrées concernant le travail effectué par un agent technique et celui d'un sous-traitant.

Après discussion, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- **recruter** un nouvel agent technique à temps complet

Avec 13 voix « pour », 0 voix « contre » et 1 abstention.

Madame le Maire rappelle également la nécessité de faire intervenir le CDG 35 pour accompagner la commune dans le recrutement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **faire appel au CDG 35** pour aider au recrutement.
- **Autoriser** Madame le Maire à signer la convention d'accompagnement entre la Commune et le CDG 35

## **N°2016-11-89 – Plan Communal de Sauvegarde : mise en place d'une ligne externe à la mairie**

Madame le Maire rappelle au conseil, l'obligation d'avoir une ligne externe en cas de coupure électrique à la mairie dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise TROPÉE pour la mise en place d'un onduleur à l'extérieur.

Le montant du devis est de 464.35 € HT, soit 557.22 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ;

- décide de valider ce devis
- autorise Madame le Maire à le signer

### **N°2016-11-90 – Eglise : mise aux normes des issues de secours**

Madame le Maire informe le conseil de la nécessité de mettre aux normes les issues de secours de l'église d'Epiniac, suite au passage de la Commission de sécurité.

L'entreprise PAPAIL de Mont-Dol a évoqué la possibilité d'inverser le sas de la grande porte porte afin de faciliter la sortie des usagers et l'entrée de secours. Le montant du devis est de 556.50 HT, soit 667,80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ;

- décide de valider ce devis
- autorise Madame le Maire à le signer

### **N°2016-11-91 – Chemin des châtaigniers : élargissement du chemin et bornage**

Un bornage est nécessaire pour élargir le chemin des châtaigniers.

Madame le Maire présente au conseil un devis de l'entreprise Letertre de Dol de Bretagne pour un montant de 603 € HT, soit 723.60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ;

- décide de valider le devis de l'entreprise Letertre
- autorise Madame le Maire à le signer

### **N°2016-11-92 – Déplacement d'une clôture**

Dans le cadre de l'élargissement du chemin des châtaigniers, le déplacement d'une clôture est nécessaire.

Madame le Maire présente au conseil le devis de l'entreprise « Nicolas Masson » de Dol de Bretagne pour un montant de 739.26 € HT, soit 887.11 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ;

- décide de valider le devis de l'entreprise « Nicolas Masson »
- autorise Madame le Maire à le signer

### **Informations diverses.**

1. Madame le Maire informe le conseil que M. Michel BOUILLIS se verra remettre la médaille d'argent le 19 novembre pour 20 ans de service à la commune d'Epiniac. Et ce même jour aura lieu le pot de départ d'Alcide BOUILLIS.
2. Madame le Maire informe le conseil que le 5 décembre à 17h15 aura lieu la commémoration de la fin de la Guerre d'Algérie.
3. Madame le Maire informe le conseil que le pot de Noël avec les agents aura lieu le 12 décembre.
4. Madame le Maire et M. Després informent le conseil de l'avancement des travaux dans le cadre de la déviation est de Dol de Bretagne. Un viaduc sera construit dans le cadre de la déviation, le plus grand ouvrage d'Ille et Vilaine.

5. Madame le Maire informe le conseil de l'avancement du projet « Bretagne Très Haut Débit ». Madame le Maire et M. Després ont participé au comité de pilotage du projet sur la commune de Pleine-Fougères. Le Très Haut débit sera étendu à la commune d'Épinac en 2018. Le syndicat mixte Mégalis Bretagne a été chargé de la maîtrise d'œuvre par la Région Bretagne.
6. Madame Ducoux rend compte du bilan positif du séjour des jeunes. Elle informe le conseil que le Téléthon aura lieu à Epiniac le 3 décembre.

### **Questions diverses.**

1. Madame Trufflet demande si la partie nord de l'étang communal relève du domaine public ou du domaine privé. En effet, une réserve incendie est installée dans cette partie et semble inaccessible dans l'état actuel.
2. Madame Laurent demande s'il a été communiqué les chiffres concernant la destruction des nids de frelons asiatiques dans la commune en 2016. Madame le Maire indique que la commune ne les a pas encore reçus. Madame Bouillis précise qu'ils sont peut être accessibles sur le site du FGDON.